

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 mars 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mars 2021

2021 V.109 Vœu relatif à la résidence Calberson, 193-199 boulevard Macdonald, 19e

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu présenté par François Dagnaud, Colombe Brossel et les élus de la majorité municipale du 19e arrondissement, adopté en conseil d'arrondissement du 2 mars 2021 ;

Considérant que, dès la livraison en 2015 du programme Macdonald / Cesaria Evora, les habitants ont subi les conséquences des malfaçons : coupures d'eau, d'électricité et de chauffage répétées, des inondations de logements, de cages d'ascenseurs et de parkings, etc;

Considérant que l'ensemble des lots a été vendu par ICADE à différents acquéreurs parmi lesquels les bailleurs sociaux Paris-Habitat, RIVP, Immobilière 3F et CDC Habitat Social ;

Considérant que les audits ont mis en évidence de graves dysfonctionnements : colonnes d'eaux non raccordées, vannes sous-dimensionnées, échangeurs emboués, joints de canalisations mal montés, manivelles mal inclinées entraînant des problèmes de pression dans les étages élevés, fenêtres non étanches, volets mal fixés, etc ;

Considérant que des procédures à l'encontre du promoteur ont été engagées par les bailleurs ;

Considérant que, sans attendre l'aboutissement de ces démarches, les bailleurs ont réalisé des travaux d'ampleur pour effectuer les réparations les plus urgentes dans les logements ;

Considérant la mobilisation constante de la Ville de Paris aux côtés des habitants ;

Considérant la réunion tenue le 17 mai 2019, à l'initiative de la mairie du 19e arrondissement, en présence de toutes les parties prenantes, durant laquelle il a été expressément demandé aux différents bailleurs de mutualiser leurs audits, d'harmoniser leurs procédures de dédommagement pour mettre fin à ces troubles de jouissance ;

Considérant l'organisation de deux réunions de suivi des engagements, les 27 septembre 2019 et 12 février 2020 ;

Considérant le vœu déposé par François Dagnaud et les élus du groupe socialiste et apparentés, et adopté, au Conseil d'arrondissement du 19e, le 26 novembre 2019, puis au Conseil de Paris de décembre 2019,

Considérant que ces réunions et la mobilisation de la Ville de Paris ont permis d'accélérer-le règlement des principaux dysfonctionnements sur le patrimoine de la RIVP, de Paris Habitat et d'I3F ;

Considérant que la situation perdure néanmoins sur le patrimoine de CDC Habitat Social, dans la résidence Calberson ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu que:

- La Maire de Paris interpelle à nouveau le bailleur CDC Habitat Social pour que des solutions pérennes soient apportées aux locataires par tous moyens et travaux d'ampleur qui le nécessiteraient, et qu'un dédommagement du préjudice subi par les occupants leur soit proposé.